



Paris, le 11 mars 2005

La liste d'aptitude : une nouvelle mission de l'Ucanss

L'Ucanss vient de se voir confier une nouvelle mission, jusque-là prise en charge par la Direction de la Sécurité Sociale au Ministère des affaires sociales, des solidarités, de la santé et de la famille : la gestion de la liste d'aptitude.

« Une équipe de 3 personnes s'active toute l'année pour mener à bien sa mission et permettre la parution au Journal Officiel, chaque mois de janvier, d'une nouvelle liste d'aptitude » souligne Paule Macé, Responsable du service de gestion de la Liste d'aptitude et du Comité des Carrières à l'UCANSS.

- ***Près de 45 ans d'existence***

Créée en 1961, la liste d'aptitude a pour vocation d'inscrire, les cadres et les diplômés de l'EN3S (Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale) de l'institution.

Elle regroupe aujourd'hui tous les candidats aptes à devenir agents de direction au sein d'un organisme de sécurité sociale. La liste d'aptitude est divisée en classes d'emplois regroupant, par filière, tous les emplois d'agents de direction.

Par ordre décroissant d'importance :

- La filière des emplois de directeur comprend les classes D1, D2 et D3,
- La filière des autres agents de direction comprend les classes AD1, AD2 et AD3.
- La filière des emplois de direction des centres informatiques comprend les classes IF1 et IF2.

- ***1.800 candidatures en 2004***

Chaque année, en mars, le service de gestion de la liste d'aptitude envoie aux DRASS les formulaires à distribuer aux postulants. S'ils remplissent les conditions requises (en terme de formation, niveau de diplôme, ancienneté, âge, expérience), les candidats doivent retourner leur formulaire avant le 1^{er} mai.

L'année dernière, le service de gestion de la liste d'aptitude a géré 1.800 demandes d'inscription. Dans un premier temps, elles sont classées selon leur recevabilité administrative : conditions exigées pour le candidat, date de réception du dossier, etc. En 2004, 48 demandes ont été jugées irrecevables.

Le service de gestion de la liste d'aptitude instruit les dossiers, assure le suivi administratif et leur saisie informatique. Il informe les DRASS des candidats à évaluer ; ces derniers sont reçus par le Directeur régional ou les inspecteurs de la DRASS à laquelle ils postulent, voire par l'IGAS. Les grilles d'évaluation, établies dans le cadre de cet entretien, sont envoyées à l'Ucanss, en vue de compléter les dossiers des candidats.

Avec 185 demandes, la DRASS d'Ile-de-France a été la plus sollicitée en 2004, suivie de la région Rhône-Alpes (107 candidatures), Nord-Pas de Calais (89) et PACA (78).

- **Une commission instituée auprès du Ministre**

Il est institué auprès du Ministre chargé de la sécurité sociale (actuellement Xavier Bertrand) une commission chargée d'arrêter, chaque année, la liste d'aptitude, sur la base du travail réalisé par l'Ucanss. Elle se réunit 4 à 5 fois, entre mi-octobre et mi-décembre, puis transmet les résultats au service de gestion de la Liste d'aptitude de l'Ucanss, qui édite la liste d'aptitude.

La commission comprend :

- Un membre du Conseil d'Etat ou un magistrat de la Cour des Comptes en activité ou honoraire, Président,
- Neuf représentants de l'administration,
- Dix représentants des organismes de sécurité sociale,
- Dix représentants des agents de direction.

- **Un taux d'inscription de 60%**

En 2004, sur les 1.800 demandes reçues par le service de gestion de la Liste d'aptitude, environ 60% ont été inscrits sur la liste d'aptitude parue au Journal Officiel en janvier 2005.

CONTACT PRESSE

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES
Delphine JULIE - Sandrine DUCHADEUIL-AUVRAY
48, bd Malesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01 58 22 21 11 - Fax : 01 42 93 08 01

L'Ucanss en bref

Créée en 1970, l'Ucanss exerce la responsabilité de l'employeur dans le dialogue social national et la négociation de la convention collective avec les organisations syndicales.

Elle a à sa tête deux instances dirigeantes : le Conseil d'orientation et le Comité exécutif des directeurs.

Le Comité exécutif des directeurs est l'instance opérationnelle de l'Ucanss. C'est lui qui, notamment, propose le programme de négociation collective et qui définit le mandat du directeur de l'Ucanss pour les négociations.

Le Conseil d'orientation adopte les orientations de gestion des Ressources Humaines du régime général de Sécurité sociale.